



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 13000

Numéro SIREN : 803 037 449

Nom ou dénomination : AMP

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2017 sous le numéro de dépôt 39983



1704003601

DATE DEPOT : 2017-04-20

NUMERO DE DEPOT : 2017R039983

N° GESTION : 2014B13000

N° SIREN : 803037449

DENOMINATION : AMP

ADRESSE : 130 boulevard Malesherbes 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2016/08/04

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE :

PF du 04/08/2016

br/

64926

Greffier
Commissaire

3
3

20 AVR. 2017

32983

n° 2014B13000

Société à Responsabilité Limitée

"AMP"

Capital social : 10.000 Euros
Siège social : PARIS (75017)
boulevard Malesherbes n°130
R.C.S. PARIS 803 037 449
SIRET : 803 037 449 00011
Code APE : 5610 A

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 4 août 2016**

L'an deux mil seize,
Et le quatre août,
A dix heures

Les associés de la Société A Responsabilité Limitée "AMP" au capital de 10.000 Euros divisé en 1.000 parts sociales de 10 € chacune, ayant son siège à PARIS (75017) boulevard Malesherbes n°130

Se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE au siège social sur la convocation qui leur a été faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexandre MONCHY, gérant, demeurant à PARIS (75015) rue Eugène Millon n°24

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement
CINQ CENTS PARTS SOCIALES, ci 500 Parts

Monsieur le Président constate qu'est également présent à la réunion :

- Monsieur Mathieu PREVOST demeurant à PARIS (75016) rue de Musset n°5 bis, propriétaire de CINQ CENTS PARTS SOCIALES, ci 500 Parts

Total égal au nombre de parts sociales : MILLE PARTS SOCIALES, ci 1.000 Parts

MP M

Monsieur le Président constate que la totalité du capital est représentée et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- rectification d'une erreur matérielle sur la date de début du mandat des commissaires aux comptes Titulaire et suppléant, mentionnée dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 août 2016.

- pouvoirs à donner,

Toute discussion étant close, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de rectifier l'erreur matérielle qui s'est glissée dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 août 2016 sur la date du début du mandat des Commissaires aux Comptes Titulaire et suppléant.

La SAS CABINET MAUGE MICHEL ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes Titulaire et la SAS "CABINET P.CASTAGNET" Commissaire aux Comptes Suppléant sont nommées pour les exercices clos du 30 juin 2017 au 30 juin 2022, et non pour les exercices clos du 30 juin 2016 au 30 juin 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

MR M

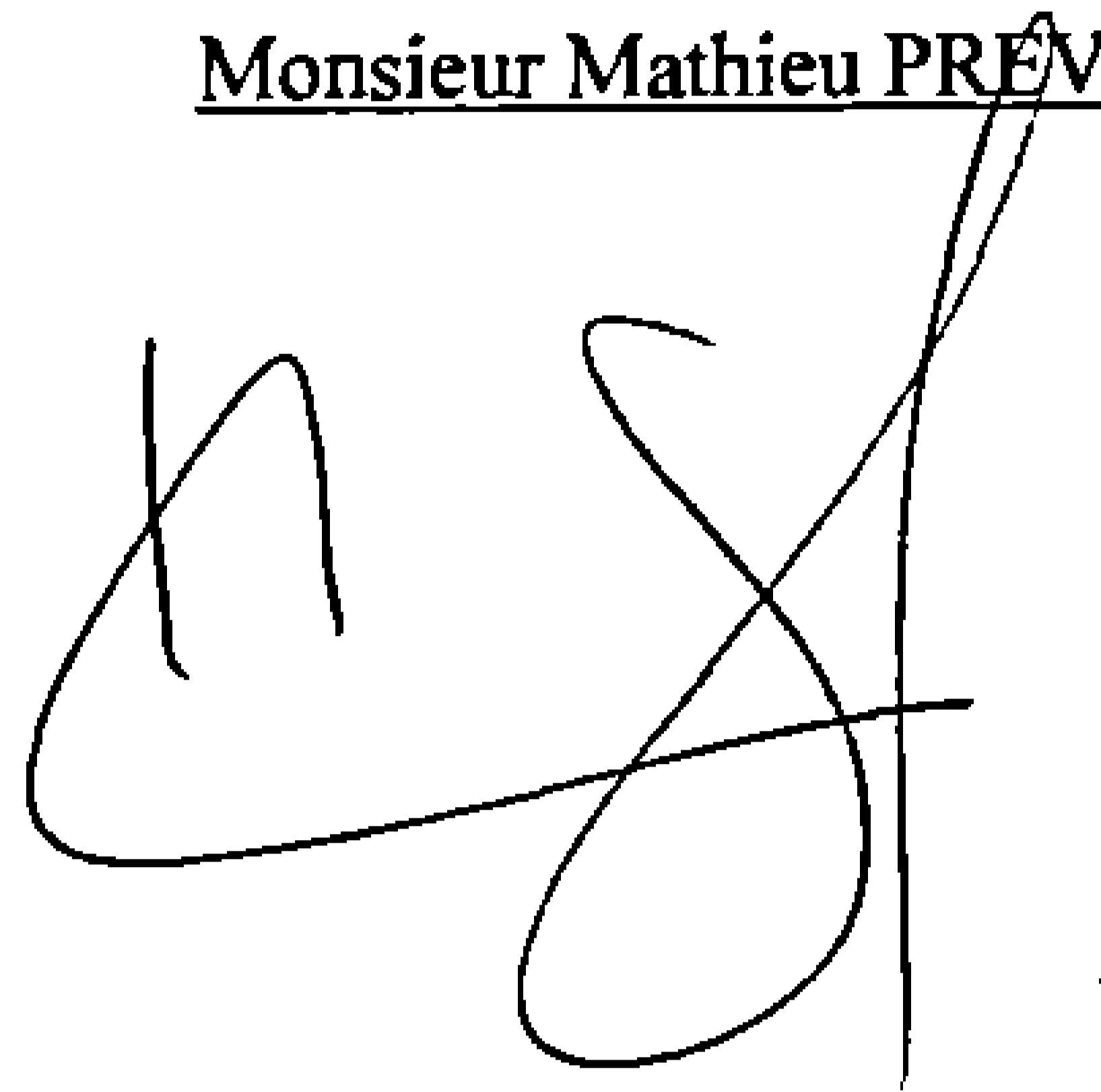
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés.

Monsieur Alexandre MONCHY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Monchy', written in a cursive style.

Monsieur Mathieu PREVOST

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Prevost', written in a cursive style.